1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit :	Nitrolizer Dart
Utilisation du produit :	Produits agrochimiques
Fabricant/Fournisseur :	LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE 945, rue Marion Winnipeg, Manitoba R2J 0K7 *www.ipco.ca*
Entrée en vigueur :	19/08/2019

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

	HCS 2012 (29 CFR 1910.1200) :
Irritant oculaire	Catégorie 2
Irritante pour la peau	Catégorie 2
Sensibilisant cutané,	Catégorie 1
Liquide inflammable	Catégorie 4
Risque d'aspiration,	Catégorie 1

Pictogrammes :

Mot de signalisation :	Danger!
Mentions de danger :	Provoque une sévère irritation des yeux. Cause une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Mises en garde :	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/flammes nues/surfaces chaudes. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Bien laver la peau après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de Réponse protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	% (W/W)
DICYANDIAMIDE	461-58-5	20-50

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué car

ceci constitue un secret commercial.

4 : PREMIERS SOINS

Si inhalé :	Si inhalé, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime a cessé de respirer : Effectuer la RCR (réanimation cardio-pulmonaire). Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente : Rincer la bouche avec de l'eau. Garder au repos. Ne donnez rien à boire. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Des vomissements spontanés peuvent survenir. Il existe des risques que le produit entre dans les poumons lors de vomissements après ingestion. Étendre la victime sur le côté. Obtenir un avis médical
Risque:	Le contact avec la peau peut aggraver des maladies de peau existantes L'inhalation du produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.
Note au médecin :	Tous les traitements doivent être basés sur des signes de détresse du patient. Il faudrait envisager la possibilité que la surexposition à des matières autres que ce produit puisse avoir eu lieu. Traiter les symptômes. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'ignition :	>75 C (> 167 F). Classe d'inflammabilité : Liquide combustible. Méthode utilisée : Creuset fermé.
Moyens d'extinction adaptés :	Moyens d'extinction – petits incendies Produit chimique sec Dioxyde de carbone (CO2) Moyens d'extinction - Grand feu Mousse Jet d'eau
Moyens d'extinction inappropriés :	Eau abondante en jet. (formation de mousse)
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :	Sous l'effet du feu : Le produit brûle. Le contenant peut éclater sous l'effet de la chaleur Des gaz extrêmement toxiques sont libérés. Les produits de décomposition dangereux peuvent se former en cas de feu. La décomposition thermique ou la combustion (pyrolyse) libère : Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, oxydes de carbone, oxydes de phosphore, ammoniac, sulfure d'hydrogène, méthylmercaptan, cyanures, diméthyldisulfure.
Équipement spécial de protection pour les pompiers :	Équipement spécial de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de secours complet et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA.

6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles :	Utiliser un équipement de protection individuel. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section 8 « Contrôle de l'exposition/protection individuelle »
Mesures de précautions environnementales :	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout déversement accidentel de produit dans les égouts et les cours d'eau en raison de l'endommagement de récipients ou de systèmes de transfert.
Méthodes de confinement :	Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Former un barrage avec du sable ou de la terre inerte (N'utiliser pas de matériaux

combustibles). Enlever avec un matériau absorbant inerte. Pelleter ou balayer. Conserver dans des récipients pour l'élimination adaptés et fermés. Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine à des fins de réutilisation. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Rincer à grande eau. Récupérer l'eau de nettoyage pour l'élimination subséquente. Décontaminer outils, équipement et équipement de protection individuel dans un endroit séparé. Éliminer conformément aux réglementations locales.

7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : N'utiliser que des outils anti-étincelles. S'assurer que tout l'équipement est mis à la terre avant de commencer les opérations de transfert. Le produit doit être manipulé par des employés formés spécifiquement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur ou d'émanations. Ne pas ingérer. L'hygiène personnelle est une mesure importante de pratique de travail de contrôle à l'exposition et les mesures générales suivantes devraient être prises lors de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit : 1) Ne pas conserver, utiliser et/ou consommer d'aliments, boissons, produits de tabac ou cosmétiques dans les endroits où ce produit est stocké. 2) Se laver les mains et le visage avec soin avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. 3) Laver la peau exposée rapidement pour enlever les éclaboussures accidentelles ou contact avec le produit.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des flammes nues, surfaces chaudes et sources d'inflammation. Conserver à l'écart des matières incompatibles indiquées par le fabricant. Ne pas mélanger avec des matériaux incompatibles (voir la liste, section 10).

8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec des paramètres du lieu de travail :	Composants	Type de valeur	Valeur	Base
	Diméthylsulfoxyde	MPT	250 ppm	WEEL

Mesures d'ingénierie : Quand des mesures d'ingénierie sont indiquées pour des conditions d'utilisation ou qu'un potentiel d'exposition excessive existe, les techniques de contrôle à l'exposition traditionnelle peuvent être utilisées pour réduire efficacement l'exposition : Système efficace de ventilation

Protection respiratoire : Lorsque les respirateurs sont nécessaires, sélectionner l'équipement approuvé NIOSH/MSHA en se basant sur les concentrations réelles ou potentielles aéroportées et en conformité avec les normes réglementaires appropriées et/ou avec les recommandations industrielles.

Protection des mains : Protection préventive recommandée de la peau : Gants.

Observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de d'endommagement qui sont fournis par le fournisseur de gants. Prendre également en compte les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé tel que le danger de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection des yeux : Les exigences de protection oculaire et faciale varient en fonction des conditions d'environnement de travail et des pratiques de manipulation du produit. L'équipement approprié approuvé ANSI Z87 devrait être sélectionné pour l'usage particulier destiné à ce produit. Le contact avec les yeux doit être évité en utilisant : Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou écran facial.

Protection de la peau et : Protection de la peau préventive recommandée. Chaussures protégeant des produits chimiques Vêtements imperméables. Choisir une protection corporelle contre les produits chimiques selon les quantités et concentrations de substances dangereuses sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : L'hygiène personnelle est une mesure importante de pratique de travail de contrôle à l'exposition et les mesures générales suivantes devraient être prises lors de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit : 1) Ne pas conserver, utiliser et/ou consommer d'aliments,

	boissons, produits de tabac ou cosmétiques dans les endroits où ce produit est entreposé. 2) Se laver les mains et le visage avec soin avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes. 3) Laver la peau exposée rapidement pour enlever les éclaboussures accidentelles ou le contact avec le produit. S'assurer que les installations de douches oculaires et de douche soient à proximité du poste de travail.
Mesures de protection :	S'assurer que les équipements d'urgence soient immédiatement accessibles, avec instructions d'utilisation. L'équipement de protection doit être choisis en conformité avec les normes locales et en coopération avec le fournisseur d'équipement de protection. La sélection de l'équipement de protection individuelle approprié devrait être faite sur la base de l'évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection par rapport aux tâches à accomplir, conditions présentes, durée d'utilisation et risques potentiels, et/ou risques qui peuvent se produire pendant l'utilisation.

9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	État physique : liquide. Couleur : Bleu
Odeur :	Piquante
Seuil olfactif :	Pas de donnée disponible
pH :	9.72
Point de Fusion /fourchette :	< -58 F (< 50 C)
Point d'ignition :	>75 C (> 167 F). Creuset fermé. Classe d'inflammabilité : Liquide combustible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle=1 Inflammabilité (solide, gaz) :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (liquides) :	Pas de donnée disponible
Inflammabilité/limite explosive :	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Pas de donnée disponible
Pression de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité de vapeur :	Pas de donnée disponible
Densité :	1,10 – 1,20 g/cm3 (20 C (68 F))
Solubilité :	Hydro solubilité : Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Pas de donnée disponible
Décomposition thermique :	Pas de donnée disponible
Viscosité :	Pas de donnée disponible
Propriétés Explosives :	Pas de donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Pas de donnée disponible

10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Pas de donnée disponible
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses:	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter :	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Matériaux incompatibles :	Bases fortes Agents oxydants forts Agents réducteurs forts Acide perchlorique Acide minéral Acides organiques Métaux en présence d'humidité Zinc Acier doux Acier au carbone
Produits de décomposition dangereux :	Composés halogénés Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes de phosphore Oxydes d'azote (NOx) Ammoniaque Formaldéhyde Phosphine

11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë :
Diméthylsulfoxyde :
CL50 : 21 400 mg/kg - Rat, mâle et femelle. Méthode : Ligne directrice 401 de l'OCDE. Pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë, selon le SGH. Gavage. Données publiées LD50 : 28 300 mg/kg - Rat, mâle et femelle Méthode : Ligne directrice 401 de l'OCDE. Données publiées. sur le gavage.
Dicyandiamide :
Pas classifié comme toxique en cas d'ingestion. CL50 Orale : > 10 000 mg/kg - Rat, mâle et femelle. Rapports non publiés. CL50 Orale : > 7 000 mg/kg - Rat, mâle et femelle. Rapports non publiés.
Toxicité aiguë par Inhalation :
Diméthylsulfoxyde :
CL0 - 5h (vapeur) : > 5,33 mg/l - Rat, mâle et femelle. Méthode : Ligne directrice 403 de l'OCDE. Pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë, selon le SGH. Aérosol. Rapports non publiés. Taux nul de mortalité à cette concentration. Aucun effet indésirable n'a été observé dans les essais de toxicité aiguë.
Dicyandiamide :
CL0 - 4 h : > 0,259 mg/l. Dose maximale techniquement administrable. Aucune mortalité observée à cette concentration. Pas classifié nocif par inhalation. Rapports non publiés.
Toxicité aiguë (autres voies d'administration) :
Diméthylsulfoxyde : CL50 : 5 360 mg/kg - Rat, mâles et femelles. Intraveineux. Données publiées

Corrosion/Irritation cutanée :

Diméthylsulfoxyde :
Lapin. Pas classifié comme un irritant pour la peau. Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE. Semi-occlusive. Rapports non publiés. Peut causer une faible irritation temporaire.
Dicyandiamide :
Aucune irritation cutanée. Rapports non publiés.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Diméthylsulfoxyde :
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT). Ne cause pas la sensibilisation de la peau. Méthode : Ligne directrice 406 de l'OCDE. Données publiées. Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques – Souris. Ne cause pas la sensibilisation de la peau. Méthode : Ligne directrice 429 de l'OCDE. Données publiées. Test de Buehler – Cobaye. Ne cause pas la sensibilisation de la peau. Données publiées. Occlusive. Essai épicutané fermé par

applications répétées – Humains. Ne cause pas la sensibilisation de la peau. Données publiées. Occlusive.
Dicyandiamide :
Ne cause pas de sensibilisation chez les animaux. de laboratoire Données publiées. Rapports non publiés.

Mutagénicité :

Génotoxicité in vitro :
Diméthylsulfoxyde :
Test d'Ames avec et sans activation métabolique non mutagène. Méthode : Ligne directrice 471 de l'OCDE. Données publiées. Test des aberrations chromosomiques in vitro. Souche : cellules ovariennes de hamster chinois, avec et sans activation métabolique non mutagène. Méthode : Ligne directrice 473 de l'OCDE. Données publiées. Essai d'échange de chromatides sœurs. Souche : cellules ovariennes de hamster chinois, avec et sans activation. Métabolique non mutagène. Méthode : Ligne directrice 479 de l'OCDE. Données publiées.
Dicyandiamide :
Les tests in vitro n'ont montré aucun effet mutagène. Rapports non publiés.
Génotoxicité in vivo :
Diméthylsulfoxyde :
Jugement expert. Le produit n'est pas considéré comme cancérigène.
Dicyandiamide :
Aucun effet cancérigène n'a été observé. Rapports non publiés. Données publiées.

Cancérogénicité :

Diméthylsulfoxyde :
Jugement expert. Le produit n'est pas considéré comme cancérigène.
Dicyandiamide :
Aucun effet cancérigène n'a été observé. Rapports non publiés. Données publiées. Ce produit ne contient aucun ingrédient que l'on considère probablement ou soupçonné d'être cancérigène pour les humains selon : NTP, CIRC, OSHA, ACGIH.

Toxicité pour la reproduction et le développement :

Toxicité pour la reproduction/fertilité :
Diméthylsulfoxyde :
Dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement - Rat, mâle et femelle. Orale. NOEL parent >= 1 000 mg/kg. NOEL F1 : >= 1 000 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 421 de. l'OCDE par gavage. Rapports non publiés. Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet observé sur le développement.
Dicyandiamide :
Aucun effet observé dans le système de reproduction des rats mâles et femelles lors 'études de toxicité répétée. Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet observé sur le développement. Rat, mâle. Exposition orale. Méthode : Ligne directrice 416 de l'OCDE dans l'alimentation. Rat, femelle. Exposition orale. Méthode : Ligne directrice 416 de l'OCDE dans l'alimentation.
Toxicité pour le développement/Tératogénicité :
Diméthylsulfoxyde :
Lapin, mâle et femelle. Voie d'application : Orale. Tératogénicité CSENO : 1 000 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 414 de. l'OCDE par gavage. Rapports non publiés. Aucun effet tératogène n'a été observé Aucun effet observé sur le développement. Lapin, mâle et femelle Voie d'application : NOEL orale maternelle : 300 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 414 de. l'OCDE par gavage. Rapports non publiés. Aucun effet tératogène n'a été observé Aucun effet observé sur le développement. Rat, mâle et femelle Voie d'application : Orale Tératogénicité CSENO : 1 000 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 414 de l'OCDE par gavage. Rapports non publiés. Aucun effet tératogène n'a été observé. Aucun effet observé sur le développement. Rat, mâle et femelle. Voie d'application : Orale. NOEL maternelle : 1 000 mg/kg. Méthode Ligne directrice 414 de. l'OCDE par gavage. Rapports non publiés Aucun effet tératogène n'a été observé. Aucun effet observé sur le développement.
Dicyandiamide :
Rat, femelle. Voie d'application : Exposition orale. Tératogénicité CSENO : >2 000 mg/kg. CSENO maternelle : 1 000 mg/kg. Des effets sur le développement ont été observés.
STOT-Exposition unique :
Diméthylsulfoxyde :
Évaluation toxicologique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme une

substance organotoxique, exposition unique.
Dicyandiamide :
Évaluation toxicologique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme une substance organotoxique, exposition unique.
STOT-Exposition répétée :
Diméthylsulfoxyde :
Évaluation toxicologique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme une substance organotoxique, exposition répétée.
Dicyandiamide :
Évaluation toxicologique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme une substance organotoxique, exposition répétée.

Diméthylsulfoxyde :
Orale 2 ans - Chien, mâle et femelle CSENO : 1100 mg/kg. Organes cibles : Yeux. Méthode : Ligne directrice 452 de l'OCDE par gavage, Données publiées. Exposition chronique. Effets de toxicité oculaire. La portée de ces résultats chez l'humain n'est pas établie. Orale 18 mois - Rat, mâle et femelle. CSENO : 3300 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 452 de l'OCDE par gavage, Données publiées. Exposition chronique. Pas sérieusement nuisible à la santé en cas d'exposition répétée. Orale 18 mois - Singe, mâle et femelle CSENO : 2970 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 452 de l'OCDE par gavage, Données publiées. Exposition chronique. Pas sérieusement nuisible à la santé en cas d'exposition Inhalation 90 jours - Rat, mâle et femelle. CSENO : 2 783 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 413 de l'OCDE Aérosol, Rapports non publiés. Toxicité subchronique. Pas sérieusement nuisible à la santé en cas d'exposition. Cutanée 18 mois - Singe, mâle et femelle CSENO : >= 8 910 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 452 de l'OCDE. Données publiées, Exposition chronique Pas sérieusement nuisible à la santé en cas d'exposition. Cutanée 90 jours - Humains, mâle. CSENO : 1000 mg/kg. Méthode : Ligne directrice 452 de l'OCDE Données publiées. Toxicité subchronique. Aucun effet indésirable n'a été observé lors des tests de toxicité aux administrations répétées.
Dicyandiamide :
Exposition orale 28 j - Rat, pour mâles et femelles. CSENO : 2000 ppm dans l'alimentation. Rapports non publiés. Exposition orale 90 j - Rat, pour mâles et femelles CSENO. : > 24000 ppm dans l'alimentation. Rapports non publiés.

Aucun effet cancérigène

Effets neurologiques : Diméthylsulfoxyde :
Rapports non publiés, Rat, aucun effet neurotoxique observé.

Toxicité par aspiration : Pas de donnée disponible

12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Toxicité aiguë pour le poisson :
Diméthylsulfoxyde :
CL50 - 96 h: > 25 000 mg/l - Danio rerio (poisson zèbre) Essai statique, Suivi analytique : oui Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE dans l'eau douce Rapports non publiés Non nocif pour le poisson (CL50 > 100 mg/L).
Dicyandiamide :
CL50 - 96 h : >1 000 mg/l - Lepomis macrochirus (crapet arlequin) Rapports non publiés.
Toxicité aiguë pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :
Diméthylsulfoxyde :
CE50 - 48 h : 24 600 mg/l - Daphnia magna (puces d'eau) Essai statique, Suivi analytique : oui. Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE dans l'eau douce, données publiées. Non nocif pour les invertébrés aquatiques. (CE50 > 100 mg/l).
Dicyandiamide :
CE50 - 48 h : 3 177 mg/l - Daphnia magna (puce d'eau). Rapports non publiés.
Toxicité pour les plantes aquatiques :
Diméthylsulfoxyde : CE50 - 72 h : 17 000 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata (algue

verte). Essai statique, Suivi analytique : oui. Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE dans l'eau douce. Rapports non publiés. Non nocif pour les algues (CE50 > 100 mg/l).
Dicyandiamide : CE50 - 96 h : 2 040 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte). Rapports non publiés.
Toxicité pour les microorganismes :
Diméthylsulfoxyde :
CE50 - 30 min : 10 - 100 mg/l boue activée. Aucune donnée disponible, suivi analytique : non. Méthode : ISO 8192. Eau douce, Rapports non publiés.
Toxicité chronique pour le poisson :
Dicyandiamide :
CL50 : >100 mg/l - 14 d - Oryzias latipes (fondule orangerouge) Rapports non publiés.

Compartiment terrestre :

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol :
Dicyandiamide :
CSEO : > 1 000 mg/kg - 14 d - Eisenia fetida (lombrics). Rapports non publiés. CSEO : > 100 mg/kg - 28 j - microorganismes du sol.
Toxicité pour les organismes vivant à la surface du sol :
Diméthylsulfoxyde :
CL50 : 100 mg/kg - 18 h - Agelaius phoeniceus (carouges à épaulettes) Finalité : mortalité. Données publiées.
Dicyandiamide : CL50 : > 2 000 mg/kg - Anas platyrhynchos (canard colvert) Gavage, Rapports non publiés. CL50 : > 5 000 mg/kg - 5 j - Colinus virginianus (colin de Virginie) Dans l'alimentation, Rapports non publiés CL50 : >5 000 mg/kg - 5 j - Anas platyrhynchose (canard colvert). Dans l'alimentation, Rapports non publiés.

Évaluation de l'écotoxicité :

Toxicité aquatique aiguë :
Diméthylsulfoxyde :
Pas dangereux pour la vie aquatique (CL/CE50 > 100 mg/l). Dicyandiamide Aucun effet écotoxicologique n'est connu.
Toxicité aquatique chronique :
Diméthylsulfoxyde :
Non classé en raison de données concluantes ou insuffisantes pour la classification.

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :
Diméthylsulfoxyde :

Biodégradabilité :

Étude de biodégradabilité facile : Méthode : selon un procédé standardisé 99 % - 28 jours Le composant respecte le critère de biodégradation finale en aérobiose et la iodégradabilité facile. Carbone organique dissous (COD). Conc. en unités standards mg/l : 162 mg/l. Le critère de la fenêtre de 10 jours est rempli. Rapports non publiés. Étude de simulation 90,4 % - 32 jours Demande théorique en oxygène. Inoculum : boue activée Conc. En unités standards mg/l : 65 mg/l. Rapports non publiés.
Dicyandiamide :
Biodégradabilité aérobie ultime. Méthode : Ligne directrice 301 de l'OCDE 0 % - 28 j Pas facilement biodégradable. Rapports non publiés.
Stabilité dans l'eau :
Diméthylsulfoxyde :
CL50 : Demi-vie : 0,12 - 1,2 h (86 F (30 C)). pH : 7,0. Données publiées.
Dicyandiamide :
Demi-vie : 25 h (915,80 F (49,1 C)). pH : 4,0. Rapports non publiés. pH : 7,0. Minime Rapports non publiés. pH : 9,0. Minime. Rapports non publiés.
Photodégradation :
Diméthylsulfoxyde :
Sensibilisant : OH. Concentration du sensibilisant en molécules/cm3 : 970 000. 1/cm3 Constante en cm3/molécule*s : 5,9E-11 cm3/s. Demi-vie de photolyse indirecte : 2,5 h. Données publiées.
Évaluation de la dégradabilité :
Diméthylsulfoxyde :
Le produit est considéré comme rapidement dégradable dans l'environnement 12.3

Potentiel de bioaccumulation :	Coefficient de partage : n-octanol/eau : Diméthylsulfoxyde : Pas potentiellement bioaccumulable. Dicyandiamide : Pas potentiellement bioaccumulable. Rapports non publiés.
Mobilité dans le sol :	Potentiel d'adsorption : Diméthylsulfoxyde : Adsorption/sol Koc : 4,41. Log Koc : 0,64. Rapports non publiés. Relation structure-activité (RSA). Dicyandiamide : Par analogie. Ne devrait pas adsorber sur les sols Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement : Diméthylsulfoxyde Destination finale du produit : Eau solide Répartition prévisible entre les différents compartiments de l'environnement. Rapports non publiés.
Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Diméthylsulfoxyde : Cette substance n'est pas considérée comme une substance persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette substance est considérée comme une substance très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Autres effets indésirables :	Dicyandiamide : Pas classée dangereuse pour l'environnement, selon les critères d'EC.

13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION TIONS

Instructions pour l'élimination :	Les ajouts de produits chimiques, de traitement ou toute autre altération du produit pourraient rendre incomplète, inexacte ou inappropriée l'information sur la gestion des déchets présentée dans cette fiche signalétique. Veuillez noter que les exigences fédérales et locales pour l'élimination des déchets peuvent être plus restrictives ou autrement différentes des lois et règlements fédéraux. Consulter les réglementations fédérales et locales concernant l'élimination adéquate de ce produit. Code de déchets : EPA : Déchets dangereux – NON. Rincer avec un solvant approprié. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Général:	DOT (Département de Transport) : Non réglementé. TMD : (Transport de matières dangereuses) : Non réglementé. IMDG (Matières maritimes internationales dangereuses) : Non réglementé. IATA (Association internationale de transport aérien) : Non réglementé Remarque : Les dispositions réglementaires ci-dessus sont celles valables à la date de publication de cette fiche.

15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis :	OUI (listes positives). À l'inventaire du TSCA.
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :	OUI (listes positives). Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) :	OUI (listes positives). À l'inventaire ou en conformité avec l'inventaire
Japon. CSCL – Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles :	N (listes négatives). Pas en conformité avec l'inventaire
Corée. Inventaire coréen des substances	N (listes négatives). Pas en conformité avec l'inventaire

chimiques existantes (KECI) :	
Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en chine (IECSC) :	N (listes négatives). Pas en conformité avec l'inventaire

16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement NFPA :	Santé :2 modéré Inflammabilité : 1 légère Instabilité : ou réactivité 0 minime
Classement HMIS:	Santé : 2 modéré Inflammabilité : 1 légère Réactivité : 0 minime
Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :	MPT moyenne pondérée dans le temps de 8 h ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists OSHA Occupational Safety and Health Administration SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail NTP Programme national de toxicologie CIRC Centre International de Recherche sur le Cancer NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health NFPA National Fire Protection Association HMIS Système d'identification des matières dangereuses (peinture et revêtement)
Date préparée :	29/04/2020 (Raison: mise à jour du logo)
Avis :	Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.